

demandeurs

Toujours en piste...

en tandem avec l'ADEM





Mettez en avant votre expérience...

- ➔ Vous êtes inscrit à l'ADEM comme demandeur d'emploi

Il existe des mesures pour convaincre !

Il existe des aides spécifiques pour vous faire embaucher à coût réduit, prenez en connaissance et mettez en avant vos connaissances et vos qualités !



Astuce

Indiquez les aides à l'emploi dans votre C.V. cela intéressera votre futur employeur et c'est un atout pour vous !



Des mesures pour convaincre

...



Stage de réinsertion professionnelle pour adultes

- Vous avez plus de 30 ans
- Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 3 mois
- Formation **théorique** et **pratique** au sein d'une entreprise
- Rémunération à 100% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés ou au niveau de vos indemnités de chômage complet

Indemnité compensatoire

- Suite à un accident ou autre, vous êtes dans l'impossibilité d'occuper votre ancien poste de travail
- Le service des travailleurs à capacité de travail réduite essaie de vous placer à un autre poste dans votre entreprise ou dans une autre, suite à une décision de la Commission mixte
- Dans ce cas, la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération vous sera versée
- Vous pouvez bénéficier de mesures de formation, de rééducation, d'initiation, de stages d'adaptation, d'insertion et de placement en milieu ordinaire de travail

Aide à la mobilité géographique

- Vous êtes résident luxembourgeois et inscrit depuis 3 mois au moins
- Vous êtes reclassé dans un emploi durable en territoire luxembourgeois à une distance supérieure à 15 km du lieu de votre résidence habituelle
- Vous pouvez bénéficier, dans certains cas, d'indemnités pour frais de déplacement



Aide au réemploi

- ➔ Vous pouvez bénéficier de cette aide en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à votre rémunération antérieure

Aide à l'embauche de chômeurs âgés et de longue durée

Votre futur employeur bénéficie du remboursement des charges patronales et salariales de la sécurité sociale par le fonds pour l'emploi

- ➔ Jusqu'à l'âge de l'obtention d'une pension de vieillesse pour l'engagement d'un chômeur de 45 ans accomplis et inscrit depuis 1 mois*
- ➔ Pendant 3 ans pour l'engagement d'un chômeur de 40 à 44 ans et inscrit depuis 3 mois*
- ➔ Pendant 2 ans pour l'engagement d'un chômeur de 30 à 39 ans et inscrit depuis 12 mois

* Condition non appliquée lorsqu'il s'agit d'un plan social

Pour plus d'informations sur vos droits, devoirs et aides à l'embauche, demandez la brochure " Votre emploi votre but, en tandem avec l'ADEM ".



Contactez-nous ...



**N° gratuit
8002 46 46**

<http://www.adem.public.lu>